

ACTUALISER SES CONNAISSANCES ET COMPETENCES JURIDIQUES EN MATIERE DE PROTECTION DES MAJEURS

Afin d'accompagner les différents professionnels intervenant dans le secteur tuteur dans l'évolution et le perfectionnement de leurs compétences, nous vous proposons un programme spécifique de formation prenant en compte les évolutions législatives de 2007 à aujourd'hui dans le droit des majeurs protégés.

Cette action revient sur les évolutions législatives et réglementaires

PUBLIC VISE

Professionnels du secteur tuteur (mandataires, assistant·es, juristes).

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est obligatoire pour accéder à la formation.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Les formations sont programmées en fonction de la demande du commanditaire et majoritairement hors vacances scolaires. Les calendriers sont établis en tenant compte des impératifs organisationnels des structures et des effectifs prévus.

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation des acquis qui concerne le / la stagiaire se fait en deux temps :

- Un positionnement à l'entrée de la formation : à partir d'un échange (recueil des attentes et des acquis du stagiaire au regard de la formation) lorsque la formation est courte (2-3 jours)
- Et l'évaluation des acquis sous forme d'évaluation formative en continue tout au long de la formation sous formes diverses (mise en situation, jeu de rôles, QCM, échange débat, auto-évaluation...)

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Les interventions sont construites en combinant apports théoriques, méthodologiques et techniques et des temps interactifs afin de faciliter les échanges entre professionnels et intervenant. Ces apports fourniront des éclairages, des références et permettront de constituer une base de savoirs à acquérir.

Les contenus pédagogiques sont adaptés en fonction de la constitution des groupes et des spécificités de leur milieu professionnel, et peuvent être déployés en distanciel ou en présentiel en fonction des objectifs de formation. Des supports pédagogiques sont remis aux participants.

Des évaluations formatives sont mises en place (questionnaires, écrits réflexifs, etc.).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes sont constitués en moyenne de 8 à 12 apprenants afin de favoriser les échanges et d'assurer un suivi personnalisé.

OBJECTIFS

- Rappeler les évolutions législatives et réglementaires de 2007 à aujourd'hui en matière de protection des majeurs
- Intégrer la jurisprudence en matière de droit commun et de droit spécifique des mesures de protection
- Identifier les différentes dimensions couvertes par les mesures de protection
- Administrer les mesures de protection en conformité avec la loi et dans l'intérêt des majeurs protégés

DUREE DE LA FORMATION

Elle est de 1 journée soit 7 heures.

INTERVENANTS

Nos intervenants sont des professionnels du domaine sur lequel ils interviennent : travailleurs sociaux, dirigeants de structures sanitaires et sociales, acteurs de l'ESS, universitaires, avocats, etc.

TARIFS

Prestation délivrée uniquement en intra.

Contactez-nous pour obtenir un devis

CONTACTS

Service Orientation, Accompagnement professionnel et Développement

service.developpement@irtsnouvelleaquitaine.fr

Audrey DATCHARY

Chargée de développement

05 56 84 20 85

Sandrine DOAT

Chargée de développement

05 56 84 20 83

Sylvie MBANG-EKOMIE

Assistante pédagogique

05 56 84 20 54